

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

## SEANCE DU DIX-HUIT SEPTEMBRE

### DEUX MILLE DIX HUIT

## PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du douze septembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Laetitia DAVIET, Audrey DELANOË, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINÉAU, Didier VERDON.

#### Pouvoir :

*Sandrine BELLEC donne pouvoir à Françoise MORNET*  
*Geneviève COUTON donne pouvoir à Marcelle TRAINÉAU*  
*Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe GUILLET*  
*Eric PAQUET donne pouvoir à Joël BLANCHARD*  
*Roland URBANEK donne pouvoir à Marie-Annick CHARRIER*

#### Excusées :

*Cindy BESSEAU*  
*Isabelle LOQUET*

<b>Membres élus : 29</b>
<b>Présents : 22</b>
<b>Pouvoir : 5</b>
<b>Excusé : 2</b>

Secrétaire de séance : Julie PERRAUDEAU

## I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

#### RETOUR SUR LES « MARDYNAMIQUES » 2<sup>ème</sup> ÉDITION

La commission culturelle et la commission animation avaient préparé 6 soirées destinées aux familles pour animer la ville d'Aizenay.

Les différentes soirées ont répondu à ces objectifs. Les familles se sont déplacées et ont pu apprécier les jeux, la chasse au trésor, les activités dans la piscine, le cinéma en plein air et le spectacle de rues ; le beau temps ayant également favorisé ces sorties.

Un seul bémol cependant pour la soirée concert qui a été beaucoup moins suivie par le public.

Le groupe de travail va se pencher dès la semaine prochaine sur la prochaine édition. Il y a beaucoup de chemin à faire et beaucoup de réflexions à apporter à ce projet pour qu'il soit adapté à tous les publics et qu'il apporte une vraie dynamique à la ville d'Aizenay en été.

## **□ OUVERTURE DU PÔLE CULTUREL**

### **cin'étoile l'aventure continue**

Le délégataire a pris possession des lieux le 8 septembre dernier. Le nombre de séances est multiplié ainsi que le type de films. Il reste quelques points techniques à régler et quelques finitions au niveau des travaux mais le public répond déjà présent.

**La ludothèque** est installée. Dès le mercredi 19 septembre 2018 les amateurs de jeux pourront investir l'espace.

**Le théâtre** va commencer ses répétitions le 26 septembre 2018.

**La salle d'animations** va pouvoir fonctionner et compléter les fonctions de la médiathèque.

Ces différentes salles vont contribuer au projet culturel de la ville d'Aizenay et on peut déjà noter des collaborations mises en place entre les différents utilisateurs du site :

- le Cluedo géant avec le théâtre et la ludothèque le 28 septembre 2018 ;
- la fête d'Halloween avec la médiathèque et la ludothèque le 31 octobre 2018 ;
- la soirée film débat avec l'association Shanti Yoga et le cinéma ;
- des actions pour les commémorations de la fin de la guerre 14 -18 avec la municipalité et le cinéma.

## **□ ÉVÈNEMENTS A SUIVRE**

Toujours en place, la dernière des expositions d'été au bureau de tourisme jusqu'à la fin du mois.

Le festival « Airs en l'Air » le samedi 22 septembre au village de la Barbière.

Les 10 ans du réseau des Médiathèques de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB) toute la journée du 30 septembre à la Salle des Quatre Rondes.

## **2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT**

### **□ PLUi-H**

La 1<sup>ère</sup> réunion publique pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUi-H) avec la présentation du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a eu lieu le 6 septembre dernier à Aizenay.

Prochaines rencontres publiques :

- Jeudi 20 septembre 2018 à 19h à Saint-Étienne du Bois - Salle Beauséjour ;
- Jeudi 27 septembre 2018 à 19h à Bellevigny (Saligny) - Salle du Quadrille.

### **□ AMÉNAGEMENT D'UNE HALLE ET D'ESPACES PUBLICS EN CENTRE-VILLE**

L'étude de faisabilité et de programmation urbaine et architecturale pour l'aménagement d'une halle et d'espaces publics en centre-ville a été confiée au groupement MÉTIVIER ARCHITECTE URBANISME (MAU) / ECR Environnement / VINIANE Paysagiste, l'objectif étant de nous apporter les éléments nécessaires pour nos futurs choix d'aménagement et de restructuration du centre bourg.

Nous souhaitons également engager une démarche participative avec les habitants, les usagers, les commerçants..., pour ce faire deux moments d'écoute et d'échanges sont organisés en

collaboration avec le groupement MÉTIVIER ARCHITECTE URBANISME (MAU) / ECR Environnement / VINIANE Paysagiste :

- Dimanche 30 septembre 2018 lors du marché du matin Place de l'église ;
- Samedi 13 octobre 2018 à partir de 10h Place de la mairie avec l'organisation d'un « Escape game ».

Vous trouverez les informations détaillées dans le dernier bulletin municipal « L'Écho Agésinate » de septembre.

### **3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS**

#### **☐ CHANGEMENT DE DIRECTION AU MULTI-ACCUEIL**

Le 28 août 2018, Madame Régine CATALON directrice du multi-accueil « Les petits moineaux » depuis sa mise en place, a cessé son activité pour prendre une retraite bien méritée. Le 1<sup>er</sup> octobre 2018, c'est Madame Dorothée GUICHARD, infirmière puéricultrice qui va prendre en charge la direction du multi-accueil. Nous lui souhaitons la bienvenue.

#### **☐ LE VIEUX MANOIR**

La Résidence « Le Vieux Manoir » est la première résidence sociale de maisons particulières sur Aizenay, construite il y a une trentaine d'années. Vendée Logement a décidé de mettre en vente cette résidence. Les maisons seront mises en vente au fur et à mesure qu'elles seront libérées. Les locataires désirant acquérir leur logement auront un droit de préemption. Les locataires qui souhaitent rester dans leur location en ont la possibilité tant qu'ils le désireront. Le service des domaines va faire l'évaluation de ces biens.

#### **☐ 6 NOUVEAUX LOGEMENTS À LA CLÉ DES CHAMPS**

Le 10 septembre 2018, 6 nouveaux heureux locataires ont pu prendre possession de leur logement, mis à disposition par Vendée Habitat.

#### **☐ INAUGURATION AU JARDIN DE L'AUMONERIE**

La communauté de communes Vie et Boulogne (CCVB) a permis à ACEMUS d'acquérir un modulaire comprenant le local de vente ainsi qu'une chambre froide afin de préserver les produits. Le 14 septembre 2018, c'est en présence du président de la communauté de communes Vie et Boulogne, des conseillers départementaux, de Monsieur le Maire ainsi que des élus du nouveau territoire que nous avons inauguré ce local. Une visite des jardins présentant les modes d'exploitation a été très suivie par les participants.

#### **☐ AGENDA**

- **Samedi 22 septembre 2018** : Accueil des nouveaux arrivants à partir de 9 heures 30 - Salle Georges Hillairiteau ;
- **Du 8 au 15 octobre 2018** : la Semaine bleue.

### **4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS**

#### **☐ PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) nous informe que la commission tripartite a validé notre PEDT le 5 septembre dernier. La convention pour signature nous sera transmise ultérieurement.

#### **☐ ACCUEIL DE LOISIRS D'ÉTÉ**

Familles Rurales nous communiquera prochainement le bilan d'été.

#### ☐ EFFECTIFS AU NIVEAU PÉRISCOLAIRE

- À l'école de la Pénrière : 55 enfants inscrits (maternelle/élémentaire) ;
- Au groupe scolaire Louis Buton : 40 enfants en maternelle, 80 enfants en élémentaire.

#### ☐ BILAN D'ÉTÉ DE L'ANTENNE JEUNESSE

Effectifs : 165 jeunes d'âges différents ont fréquenté l'antenne avec majoritairement des garçons (60%), ce qui représente 86% de familles d'Aizenay.

Suite aux visites dans les collèges, 35 nouveaux jeunes (6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>) se sont inscrits à l'antenne.

##### Tranches d'âges

14/18 ans : 40 %

10/14 ans : 60 % dont 14 jeunes de 10/12 ans.

Un travail en passerelle avec l'accueil de loisirs d'été a été mis en place pour des activités spécifiques.

Les camps d'été ont permis à une trentaine de jeunes de vivre de belles aventures.

La Junior association a récolté 830 € (moules/frites) lors du marché des arts et du goût.

Il faut également souligner une bonne participation des jeunes aux Mardynamiques.

Les caisses à savon sont opérationnelles et les pilotes pourront participer à la prochaine course du 29 septembre 2018 à Beaulieu sous la Roche (lieu à confirmer).

#### ☐ CITOYENNETÉ

Le 11 août dernier a eu lieu la Commémoration du 75<sup>ème</sup> Anniversaire du parachutage d'armes et les 50 ans de la Stèle de la Brionnière. Deux temps forts et riches en émotion ont marqué l'évènement. Un grand merci à tous les partenaires et agents municipaux pour la réussite de ce bel hommage rendu aux résistants d'Aizenay.

#### ☐ INTERGÉNÉRATION

Après avoir passé 8 ans au sein du Conseil des Sages, Madame Martine POUZET (vice-présidente) nous a fait part de son départ. Nous la remercions vivement pour son engagement au service de la commune. Un nouveau membre a été recruté au cours de l'été, il s'agit de Monsieur Jean-Pierre DOBIGEON, retraité et résidant à Aizenay. Nous aurons le plaisir de l'accueillir prochainement.

#### ☐ AGENDA

- **Vendredi 19 octobre 2018** : Élections du Conseil Municipal des Enfants (CME) avec proclamation des résultats vers 17h à la mairie ;
- **Mardi 6 novembre 2018 à 18h** : Séance plénière d'ouverture du CME - Salle du Conseil.

## **5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT ET EMPLOI**

#### ☐ FOIRE EXPO - BRADERIE - VIDE GRENIER DE L'ASSOCIATION « AIZENAY ENSEMBLE »

Samedi 1<sup>er</sup> Septembre 2018 avait lieu la 10<sup>ème</sup> Foire expo des commerçants, artisans, professions libérales dans notre cœur de ville. 51 exposants agésinates ont pu présenter leur savoir-faire et services aux nombreux visiteurs. Cette année encore, les exposants sont très satisfaits de la fréquentation et des nombreuses prises de contacts.

La mini ferme installée pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive et l'espace jeux avec structure gonflable, carrousel et pêche à la ligne, ainsi que 2 échassiers en déambulation ont fait la joie des enfants.

La restauration était assurée par les agriculteurs. Pas moins de 190 repas ont été servis cette année.

Le vide grenier, Place de la mutualité, organisé par « Aizenay Badminton » a rencontré également un vif succès (beaucoup de monde dès 7h du matin).

Les commerçants sédentaires ont proposé une braderie tout au long de cette journée et ont pu débiter leurs produits sur les trottoirs du centre-ville.

## ☐ **BOOK « AIZENAY ENSEMBLE »**

Cette année l'association « Aizenay Ensemble » souhaitait accentuer sa communication auprès de la population agésinate. Ce book regroupant les 135 adhérents de « Aizenay Ensemble », a pour but de rassembler sous forme de petit livret qui se conserve, les informations utiles de nos commerces et services de proximité mais aussi de communiquer à nouveau sur Aizy Shop, le site d'e-commerce de l'association.

## ☐ **AGENDA**

- **Dimanche 30 septembre 2018** : Marché du dimanche matin - La Fête de la Mer.

Au programme : dégustations autour des produits de la mer, jeux en bois pour les grands et petits et toujours un panier gourmand à remporter en fin de matinée.

À l'occasion de ce marché, un stand sera tenu par le bureau d'études **MÉTIVIER ARCHITECTE URBANISME** (MAU) en charge de mener des réflexions sur la réhabilitation du centre-ville, et sur le projet des futures halles couvertes. Les personnes du cabinet **MAU** viendront échanger avec la population, sur le marché, pour connaître leurs habitudes, leurs souhaits, leur vision actuelle mais aussi future de notre cœur de Ville. Il s'agit d'une importante démarche participative où l'habitant est mis au cœur des réflexions liées à un projet d'envergure.

## **6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS**

### ☐ **SPORT**

#### TOUR DE FRANCE

Le dimanche 29 juillet 2018, Fabien GRELLIER franchissait sur les Champs Élysées la ligne d'arrivée de son 1<sup>er</sup> Tour de France. Pour sa première participation, Fabien se classe 120<sup>ème</sup> sur 176 participants sur la plus grande course cycliste.

#### CYCLISME

« Aizenay Vélos Sports » a organisé le dimanche 9 septembre 2018 le Trophée des écoles de cyclisme sur le site de la Galerne. Près de 170 jeunes venus de tout le département ont participé à cette compétition. Aizenay remporte la médaille de bronze en terminant 3<sup>ème</sup>.

#### FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations s'est déroulé le samedi 1<sup>er</sup> septembre dans le hall d'Hyper U. Un très gros succès pour cette journée où le public a pu découvrir tout le panel du sport agésinate.

### ☐ **TRAVAUX BÂTIMENTS**

Les travaux de réfection de l'éclairage su Noroît et de la Galerne ainsi que la mise en place du chauffage au-dessus des gradins sont terminés. La réception du chantier est prévue le 21 septembre 2018.

## ☐ **AGENDA**

- **Samedi 6 octobre 2018** : Passage du « Tour de Vendée »

La caravane publicitaire du « Tour de Vendée » traversera Aizenay à 10h15 et sera suivie à 12h20 des cyclistes. Une quarantaine de bénévoles de « Aizenay Vélos Sports » sera mobilisée à cette occasion.

## **7 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX**

Durant la période estivale les membres de la commission et les agriculteurs ont été actifs en participant aux manifestations organisées par la commune et les associations. Ils ont apporté leur

contribution pour la Fête de la musique, lors du passage du Tour de France, pour le marché des arts et du goût et pour la foire expo.

#### ☐ AGENDA

Concernant le dispositif expérimental agricole plusieurs dates de réunions sont fixées :

- **Judi 11 octobre 2018** avec les futurs cédants ;
- **Mercredi 17 octobre 2018** avec des jeunes, futurs candidats à l'installation et porteurs de projet ;
- **Mercredi 24 octobre 2018** avec le groupe de travail.

## **8 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS**

#### ☐ RESTAURATION HYDRO ÉCOLOGIQUE DU RUISSEAU DE LA PARNIÈRE

La 2<sup>ème</sup> phase des travaux, programmée cette année, va débuter le 3 octobre 2018 pour une durée approximative des travaux de 4 semaines (en fonction des conditions climatiques).

Les travaux consisteront à :

- créer 2 mares ;
- curer des fossés ;
- poser de seuils filtrants ;
- créer 3 dépressions enherbées.

\*

\*\*

#### Commémoration du 75ème anniversaire du parachutage et le 50ème anniversaire de la Stèle de la Brionnière le 11 août 2018

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui se sont investis dans la réalisation de cet évènement qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes.

Monsieur le Maire lit la lettre de remerciements adressée par Monsieur Jacques-Louis Buton au nom de toute sa famille.

#### Marché des Arts et du Goût :

Madame Marie-Annick CHARRIER indique que 50 exposants étaient présents cette année. Il y'a eu à peu près autant de repas servis que l'an dernier. La réussite de cette manifestation a été favorisée par une météo très clémente.

Monsieur Nicolas LE GOFF intervient pour s'étonner du fait que le courrier adressé par Mosaïque et signé par le premier adjoint au mois de juin et relatif au nouveau règlement d'utilisation des salles et des véhicules municipaux n'ait pas été validé par le Conseil municipal contrairement à ce qui est écrit dans le courrier d'accompagnement.

Monsieur Serge ADELÉE répond que ce point sera vérifié.

## **II – POINTS POUR INFORMATION**

### **1) Point d'information sur la réalisation d'études pour l'aménagement de la ZAD Nord / Nord Est**

Rappel : l'enjeu majeur de l'aménagement de la ZA est de penser le développement urbain futur de la Ville d'Aizenay.

A court terme, la Ville souhaite réaliser une première tranche opérationnelle d'une surface d'environ 10 ha.

Dans le cadre de la réalisation des études préopérationnelles d'aménagement sur le périmètre de la ZAD Nord/Nord Est et des études opérationnelles d'une 1ère tranche, une mission a été confiée à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

Tranche ferme : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage durant les études de conception préalables à l'obtention des autorisations administratives sans étude d'impact, pour un montant de 19 775 € HT soit 23 730 € TTC.

Tranche optionnelle : rémunération forfaitaire complémentaire de 4 550€ HT, soit 5 460€ TTC, si le dossier est soumis à étude d'impact en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement.

Dans le cadre de première tranche d'aménagement, une étude environnementale préalable va être menée.

Elles porteront sur les terrains d'emprise d'une surface de 15 ha environ, se détaillant comme suit :

- Une zone en 2AU de 11 ha, vouée à devenir du 1AU dans le PLUI-H en cours de réalisation.
- Une zone en NL1 de 4 ha, destinée à être conservée en un espace naturel, ouvert à la population.

Monsieur Joël BLANCHARD souhaite que lui soit communiqué un plan plus détaillé. Monsieur Christophe GUILLET a indiqué qu'il a été publié dans un Echo Agésinate mais que ces plans lui seront adressés.

## 2) Point sur la rentrée scolaire 2018/2019

### 1 – Les effectifs

	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Effectifs écoles maternelles et élémentaires			
Ecole maternelle Louis Buton	135	123	121
Ecole primaire Louis Buton	220	240	239
Ecole élémentaire La Pénrière	150	151	154
<b>TOTAL ECOLES PUBLIQUES</b>	<b>505</b>	<b>514</b>	<b>514</b>
Ecole maternelle Sainte-Marie	219	224	252
Ecole primaire Saint-Joseph	389	383	378
<b>TOTAL ECOLES PRIVÉES</b>	<b>606</b>	<b>607</b>	<b>630</b>

Inscriptions 2018/2019 dans les collèges:

- ✓ Collège A.Soljenitsyne : 589 (+3)
- ✓ Collège Sainte-Marie : 505 (+27)
- ✓ IME: 63 (-1)

TOTAL 2018/2019 : 2 301 (2 249 rentrée 2017/2018)

Monsieur Serge ADELÉE rappelle que l'année 2015 est une année record en termes de naissances (143). Le Portail Familles a démarré dans de bonnes conditions. Pratiquement tous les parents se sont inscrits. Cela permet notamment de mieux gérer nos inscriptions au restaurant scolaire et au périscolaire.

Au sujet des inscriptions scolaires, Madame Audrey DELANOË fait part, car elle l'a constaté par elle-même, que l'attestation d'assurance scolaire est demandée en doublon à la fois par l'école lors de l'inscription scolaire et pour la Commune lors de l'inscription sur le portail famille.

Monsieur Serge ADELÉE répond que cette procédure est normale, l'Inspection académique et la Commune, ayant besoin chacune de leur côté de ces documents.

Monsieur le Maire ajoute que la Commune propose aux familles aujourd'hui de tout dématérialiser, il faudrait que l'Inspection académique puisse en faire de même.

Monsieur Serge ADELÉE tient à apporter, au nom de l'équipe municipale, ses remerciements aux services de la Commune pour la bonne préparation de cette rentrée scolaire.

Monsieur le Maire ajoute que ce point a d'ailleurs été souligné par les directeurs des écoles.

Monsieur le Maire rappelle que le Recteur d'académie a été reçu sur la Commune d'Aizenay, avec une visite au sein du collège public Alexandre SOLJENITSYNE, en présence également de Madame la Directrice Académique, Madame BAZZO et de Monsieur AUVINET, président du Conseil Départemental de la Vendée.

Monsieur Joël BLANCHARD explique que le premier adjoint annonce un pic des naissances pour les enfants nés en 2015 et 2016. Cependant ce pic ne se traduit pas par une augmentation des effectifs à l'école maternelle publique contrairement à l'école maternelle privée qui, selon la Presse, ouvre une 9ème classe suite à la forte scolarisation des enfants de 2 ans.

Il souhaite que soit précisé si les conditions d'inscriptions des enfants de 2 ans sont strictement identiques dans les écoles maternelles publiques et privées de la commune ce qui ne semble pas être le cas.

Après plusieurs échanges et interventions, Monsieur le Maire conclut en expliquant qu'il y a égalité de traitement entre les écoles publiques et privées de la Commune. Monsieur Serge ADELÉE précise que les règles et conditions d'accès n'ont pas été modifiées.

## 2- Aménagement de la cour des élémentaires du Groupe scolaire Louis BUTON pour la rentrée 2018.

- Billodrome et parcours d'équilibre
- Jeu de l'escargot
- et twister

### **3) – Information sur l'ouverture du cin'étoile**

Les premières séances du cin'étoile ont débuté le 8 septembre.

L'inauguration de l'Espace Villeneuve est programmée le 26 octobre 2018 vers 18 H en présence de l'acteur-réalisateur Jérémy Banster. Le programme est en cours de finalisation.

Des Portes Ouvertes sont envisagées samedi 27 octobre 2018 matin.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux élus, Françoise MORNET et Christophe ROBRETEAU qui ont suivi les travaux de cet important chantier du pôle culturel, qui a nécessité un investissement quasi-quotidien.

Un remerciement est également apporté aux services techniques et administratifs ainsi qu'à l'association Ciné Aizenay (déléguataire), qui se sont donnés les moyens pour que l'ouverture au public se passe bien.

### **4) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018**

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018 a été approuvé.

## II – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

### Service Finances

#### 1 – Budget COMMUNE 2018 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « COMMUNE ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2018.

Pour le Budget « **COMMUNE** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

	Budget primitif 2018	Décision Modif. N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2018
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 132 000,00 €			2 132 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	3 710 000,00 €			3 710 000,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	500,00 €			500,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 520 644,12 €	72,00 €		1 520 716,12 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	800 000,00 €			800 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 035 000,00 €			1 035 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	275 000,00 €			275 000,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 000,00 €			16 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 489 144,12 €</b>	<b>72,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 489 216,12 €</b>
002 RESULTAT REPORTE	852 582,05 €	72,00 €		852 654,05 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	145 000,00 €			145 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	83 682,07 €			83 682,07 €
70 VENTES DE PRODUITS	699 600,00 €			699 600,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	5 601 949,00 €			5 601 949,00 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	2 019 200,00 €			2 019 200,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	86 031,00 €			86 031,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS	100,00 €			100,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00 €			1 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 489 144,12 €</b>	<b>72,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 489 216,12 €</b>

	Budget primitif 2018	Décision Modif. N°1	Restes à réaliser	Budget Total 2018
101 ACQUISITIONS TERRAINS	300 000,00 €	18 000,00 €		318 000,00 €
102 MATERIELS DIVERS	100 000,00 €			100 000,00 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	485 000,00 €	-170 000,00 €	45 875,71 €	360 875,71 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE	1 138 000,00 €		314 613,59 €	1 452 613,59 €
107 MATERIEL MAIRIE	60 000,00 €		19 350,07 €	79 350,07 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	30 000,00 €		76 311,88 €	106 311,88 €
112 MATERIEL SCOLAIRE	30 000,00 €		4 033,50 €	34 033,50 €
120 PROJETS DE SPORTS	125 000,00 €		8 176,17 €	133 176,17 €
126 GROUPE SCOLAIRE	200 000,00 €	-26 000,00 €	22 930,17 €	196 930,17 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES	620 000,00 €	23 000,00 €	15 846,83 €	658 846,83 €
132 ACTIVITES CULTURELLES	1 920 000,00 €	171 000,00 €	17 393,92 €	2 108 393,92 €
137 OPAH - RU	50 000,00 €			50 000,00 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	50 000,00 €			50 000,00 €
<b>Total des dépenses d'équipements</b>	<b>5 108 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>524 531,84 €</b>	<b>5 648 531,84 €</b>
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	942 341,55 €			942 341,55 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	670 527,00 €			670 527,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	83 682,07 €			83 682,07 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €			50 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 854 550,62 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>524 531,84 €</b>	<b>7 395 082,46 €</b>

102 MATERIELS DIVERS				0,00 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS				0,00 €
104 TRAVAUX DE VOIRIE	42 658,21 €			42 658,21 €
108 ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	15 280,00 €	6 840,00 €	11 400,00 €	33 520,00 €
120 PROJETS DE SPORTS			70 000,00 €	70 000,00 €
127 ACTION EN FAVEUR DES JEUNES	114 557,00 €			114 557,00 €
132 PROJETS CULTURELS	643 569,75 €	9 088,00 €	122 454,55 €	775 112,30 €
13 FONDS DE CONCOURS			181 709,00 €	181 709,00 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE				0,00 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	1 781 309,83 €			1 781 309,83 €
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	1 520 644,12 €	72,00 €		1 520 716,12 €
024 PRODUIT DES CESSIONS	525 500,00 €			525 500,00 €
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	800 000,00 €			800 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €			50 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00 €			1 500 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 993 518,91 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>385 563,55 €</b>	<b>7 395 082,46 €</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>138 968,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-138 968,29 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>138 968,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-138 968,29 €</b>	<b>0,00 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Joël BLANCHARD demande si le projet de Centre médico-psychologique (CMP), est lui aussi reporté en 2019.

Monsieur le Maire répond qu'il ne sera pas réclamé de participations financières par Vendée Habitat en 2018. Plutôt que de conserver les crédits, on les a ventilés. Le projet continue mais la répartition financière est différente.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 5 septembre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

*Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2018*

- Décide d'ajuster le Budget « **COMMUNE 2018** » selon le tableau présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0**

## Service Finances

### 2 – Réhabilitation de l’Espace Villeneuve en Pôle Culturel – Modification du montant de l’Autorisation de programme (AP/CP)

Monsieur le Maire rappelle que l'échelonnement financier des travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle culturel s'inscrivant sur plusieurs exercices budgétaire, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 28 février 2017, d'adopter la procédure de l'Autorisation de programme et de crédits de paiements, conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du 20 février 2018 le montant de cette autorisation de programme a été fixé à 3 074 000 € TTC, sur la base du récapitulatif financier prévisionnel suivant :

<b>TOTAL des travaux pour la réhabilitation de l’Espace Villeneuve en Pôle Culturel</b>	1 862 482,50 € HT
	(A) 2 243 379 € TTC
<b>Maîtrise d’œuvre</b>	55 056,26 € HT
	(B) 66 067,51 € TTC
<b>Équipements (estimations)</b>	(C) 526 322,02 € TTC
<b>Mobilier Pôle culturel</b>	12 000 € TTC
<b>Maîtrise d’œuvre + équipements + mobilier Médiathèque</b>	43 276,60 € HT
	51 931,92 € TTC
<b>Mobilier Ludothèque</b>	8 000 € TTC
<b>Travaux parvis</b>	100 800 € TTC
<b>Autres</b>	1 371,45 € TTC
<b>Total = A+B+C</b>	3 073 522,79 € TTC

Compte-tenu des montants des avenants signés sur les marchés de travaux pour prise en compte de plus-value, du montant des marchés liés aux équipements scéniques (maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement) ainsi que ceux relatifs aux aménagements intérieurs de la salle d'animation, du mobilier de la ludothèque, du mobilier du Pôle culturel et des révisions applicables sur les marchés, il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

<b>Total de l'AP/CP</b>	<b>Crédits de paiement 2017</b>	<b>Crédits de paiement 2018</b>
3 245 000 € TTC	1 230 105,72 € TTC	2 014 894,28 € TTC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4 et L 2311-3°,

Considérant les délibérations en date du 28 juin 2017, du 11 juillet 2017, du 19 décembre 2017, du 30 janvier 2018, du 22 mai 2018 et du 10 juillet 2018;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le montant de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) à 3 245 000 € TTC concernant le projet de construction du Pôle culturel, selon l'échéancier suivant :

Total de l'AP/CP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
3 245 000 € TTC	1 230 105,72 € TTC	2 014 894,28 € TTC

- Autorise Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

**VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0**

#### Service Finances

### **3 – Étude de faisabilité pour l'aménagement d'une halle et d'espaces publics en centre-ville – Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été lancée pour l'aménagement d'une halle et d'espaces publics en centre-ville. Le montant de cette étude attribuée au Groupement METIVIER Architecte Urbaniste / VINIANE Paysagiste / OCR Environnement est de 40 439 € H.T.

Le pacte régional pour la ruralité prévoit des aides financières à destination des communes rurales jouant un rôle de centralité lorsqu'elles s'engagent dans une réflexion autour de la reconquête et revitalisation de leur centre-bourg. La commune d'Aizenay fait partie des communes éligibles à cette aide financière.

Il est donc proposé de solliciter auprès du Conseil régional des Pays de la Loire une subvention pour l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une halle et d'espaces publics en centre-ville.

Le plan de financement de l'opération se présente de la façon suivante :

DEPENSES			RECETTES	
Intitule	Montant H.T	Montant TTC	Financier	Montant
Tranche ferme : -diagnostic ; - pré-programme ; - programme	30 582,50 €	35 139,00 €	CONSEIL REGIONAL (30%)	10 524,00 €
Tranche optionnelle : - assistance à la consultation de maîtrise d'œuvre	4 500,00 €	5 300,00 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	29 915,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 082,50 €</b>	<b>40 439,00 €</b>		<b>40 439,00 €</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter auprès du Conseil régional des Pays de la Loire, une subvention au titre des aides à la revitalisation des centre-bourg, concernant l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'une halle et d'espaces publics en centre-ville
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0**

#### Service Finances

### 4 - Convention d'accueil des enfants de Maché au sein du groupe scolaire Louis Buton – Approbation de l'avenant n°1

Monsieur Serge ADELÉE rappelle que par délibération du 21 juin 2016, le Conseil municipal avait approuvé la signature de la convention entre la commune d'Aizenay et la commune de Maché, pour l'accueil des enfants de Maché au sein du groupe scolaire Louis Buton. La convention prévoit qu'un point serait fait tous les ans.

Monsieur Serge ADELEE informe qu'une rencontre a eu lieu entre le Premier adjoint de la commune d'Aizenay, Monsieur le Maire de Maché et son adjoint aux affaires scolaires, et qu'il a été convenu de procéder à certaines modifications de la convention initiale.

Il est donc présenté au Conseil Municipal les termes de l'avenant n°1 modifiant la convention, et qui a été élaboré en concertation avec la Commune de Maché et qui précise les modalités. Il est fait lecture des engagements respectifs des Communes d'Aizenay et de Maché. d'accueil des enfants de la Commune de Maché au sein du groupe scolaire Louis Buton.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

A la question de Monsieur Didier VERDON qui demande combien d'enfants de Maché sont scolarisés au Groupe scolaire Louis Buton, Monsieur Serge ADELÉE répond qu'il y avait à la rentrée scolaire 2018/2019 18 élèves.

Cette convention était prévue pour 3 ans sans reconduction. Elle prendra donc fin en juillet 2019. Monsieur Joël BLANCHARD demande si la commune de Maché disposera à cette date, de son

école publique pour accueillir ses élèves. Cet accueil transitoire à Aizenay était destiné à permettre à cette commune de mener à bien ce projet.

Cela l'amène par ailleurs à poser deux questions :

- L'accueil des enfants hors commune se traduit par une participation financière de ces communes indexée sur le coût de revient d'un enfant de l'école publique. Or ces recettes n'apparaissent pas dans le calcul du coût global de fonctionnement des écoles publiques. Nous demandons à ce que ces recettes soient affectées à ce budget et viennent en diminution de ce coût.

- Il en est de même pour le bilan annuel de la restauration municipale pour lequel nous ne voyons pas apparaître les versements de la commune de Maché sur le différentiel entre le coût de revient des repas et les sommes facturées aux familles tel que précisé dans la convention.

Monsieur le Maire répond que l'objectif de la convention initiale avec la Commune de Maché était de permettre à ladite commune de réfléchir à ses investissements.

Il fait part des orientations politiques de la Commune d'Aizenay sur ce dossier :

Si le groupe scolaire Louis BUTON a la capacité d'accueillir les élèves de Maché, nous proposerons de poursuivre cet accueil et les termes de la convention.

Nous devons veiller à la bonne gestion des deniers publics et accélérer les actions de mutualisation de manière à rechercher les économies

Il ajoute que dans le cadre des réflexions sur le déploiement des équipements scolaires, l'Etat, via la DASEN et les Préfets de chaque Département, a clairement annoncé qu'il n'ira pas financer le fonctionnement d'équipements scolaire dans chaque commune.

D'autre part, il peut aussi être envisagé que la commune de Maché participe au financement de nos futurs besoins en équipements.

Monsieur BLANCHARD ajoute que la défense des services publics doit rester une préoccupation constante des élus locaux et notamment dans les communes rurales. Le premier des services publics reste celui du service public d'éducation. Sa présence est une des conditions nécessaires à la vitalité des communes et des bourgs ruraux. La réouverture de l'école publique est une nécessité pour la vitalité de la commune de Maché. L'acceptation de la poursuite de la scolarisation des enfants de Maché à l'école publique d'Aizenay irait à l'encontre de cette politique. Il ne s'agit en aucun cas de mutualisation et le service n'est pas rendu si les familles n'ont pas le choix de leur école dans la même proximité. Il y a discrimination si les familles de Maché continuent à n'avoir que le choix entre une école privée de proximité et une école publique à 8 km avec les contraintes de transport, de restauration et de garderie que cela implique.

Monsieur le Maire interroge les élus sur le type de services publics que nous souhaitons apporter. D'autres pistes de travail peuvent être apportées par exemple sur des actions de mobilités. Il invite également à se questionner sur les possibilités financières de la Commune de Maché à supporter un équipement public tel qu'un établissement scolaire.

L'avenir n'est-il pas de réfléchir également à des équipements à l'échelle intercommunale ? De toutes les manières, il conviendra aux élus de Maché de décider de leurs orientations politiques sur ce sujet.

Monsieur Bernard PERRIN précise, qu'ayant négocié en son temps cette convention avec la Commune de Maché, il n'a été nullement question de la construction d'une école publique. Il invite à réfléchir également sur les incidences que pourraient représenter le départ de 17 enfants de Maché sur le maintien des effectifs et donc des classes du Groupe scolaire Louis BUTON.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités d'accueil des enfants de la Commune de Maché au sein du groupe scolaire Louis Buton.

- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**VOTE :**

**OUI : 27**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 5 – Fixation de la Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution de gaz (ROPDP) 2018

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Ce décret complète et modifie la réglementation relative aux redevances d'occupation du domaine public. Les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz doivent dorénavant, sur délibération de la collectivité gestionnaire de voirie, s'acquitter de redevances relatives aux travaux sur le domaine public.

Il fixe également le montant maximum perceptible par la collectivité au titre de ces redevances, selon les modalités précisées ci-après :

Pour les chantiers sur les réseaux de transport et de distribution de gaz :

Redevance = 1,03 € x L, avec L, exprimée en mètres, qui représente la longueur des canalisations constantes ou renouvelées sur le domaine public et mises en gaz au cours de l'année au titre de laquelle la redevance est due.

Par ailleurs, les conditions d'application de décret précité ayant été satisfaites en 2017 sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz, l'adoption de la présente délibération permettra dès lors de procéder à l'émission d'un titre de recettes.

Il est proposé au Conseil :

- de fixer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz ; la recette correspondante au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 « Redevance d'occupation du domaine public communal » ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz et aux canalisations particulières et de gaz,
- Dit que le montant est de 374 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette redevance et à procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

**VOTE :**

**OUI : 27**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **6 - Lotissement le Clos des Sagines – Approbation de la convention de transfert des voies et des équipements communs et autorisation de signature**

Monsieur Christophe GUILLET présente à l'assemblée le permis d'aménager déposé par LOTIPROMO (10 lots sur une superficie de 59 a 68 ca) et la demande de convention de transfert des voies et équipements communs du lotissement à usage principal d'habitation, le Clos des Sagines.

L'ensemble des voies et des équipements (la voirie, les trottoirs, les espaces verts, et les différents réseaux) deviendra propriété de la Commune trois mois après l'envoi de la déclaration attestant l'achèvement de la conformité de la totalité des travaux prévus. Cette déclaration sera adressée dès lors que 80 % des maisons auront été construites et terminées (article 6 de la convention).

Selon les termes de l'article 7 de la convention, il est précisé que :

- avant la remise des équipements à la commune, le maître d'ouvrage devra lui remettre les plans de récolement des ouvrages exécutés ainsi que les documents photographiques et vidéo après contrôle technique par caméra du réseau d'eaux usées. Les passages caméra seront à la charge du maître d'ouvrage qui les fournira par la suite à la Mairie d'Aizenay en version papier et en version numérique au format DWG (modifiable).
- le contrôle des raccordements des constructions aux réseaux EU et EP seront réalisés par l'aménageur avec le concessionnaire de son choix.
- concernant les travaux de voirie un essai de plaque devra être réalisé par le maître d'ouvrage.

Le service technique procédera à la vérification sur site de cette opération et donnera son avis à la commission urbanisme qui validera et soumettra la décision le dossier au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les termes de la convention de transfert des voies et des équipements communs du lotissement le Clos des Sagines à usage principal d'habitation au profit de la Commune.
- Dit que la Commune sera propriétaire des voies et des équipements communs du lotissement à usage principal d'habitation dans les trois mois suivant l'envoi de la déclaration attestant l'achèvement de la conformité de la totalité des travaux prévus. Cette déclaration sera adressée dès lors que 80 % des maisons auront été construites et terminées (article 6 de la convention).
- Dit que, avant la remise des équipements à la Commune, le maître d'ouvrage devra lui remettre les plans de récolement des ouvrages exécutés ainsi que les documents photographiques et vidéo après contrôle technique par caméra du réseau d'eaux usées. Les passages caméra seront à la charge du maître d'ouvrage qui les fournira par la suite à la Mairie d'Aizenay en version papier et en version numérique au format DWG. Le contrôle des raccordements des constructions aux réseaux EU et EP seront réalisés par l'aménageur avec le concessionnaire de son choix. Concernant les travaux de voirie un essai de plaque devra être réalisé par le maître d'ouvrage (article 7 de la convention).
- Dit que le transfert sera accepté après vérification sur site par le service technique et validation par la Commission Urbanisme, de la bonne réalisation de cette opération.
- Dit que ce dossier sera transmis pour avis au Conseil Municipal.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0**

### Services Techniques

## **7 - Convention avec Vendée Eau - Extension du réseau d'eau potable pour la parcelle AT 133 rue du Muguet à Aizenay (n°04.028.2018) – Approbation et autorisation de signature de la convention**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention transmise par Vendée Eau dans le cadre des travaux de desserte d'eau potable pour l'extension du réseau d'eau potable pour la parcelle AT 133 rue du Muguet à Aizenay

	Montant des travaux	Participation de la commune
Convention n°04.028.2018 pour l'extension du réseau d'eau potable pour la parcelle AT 133 rue du Muguet	3 537,65 € TTC	1 768,82 € TTC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Impasse des Halliers, à Aizenay,

Vu la convention n°04.028.2018 transmise par Vendée Eau,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°04.028.2018 pour l'extension du réseau d'eau potable pour la parcelle AT 133 rue du Muguet, à Aizenay et fixant les modalités techniques et financières de cette opération pour un montant total de travaux de 3 537,65 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 1 768,82 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0**

## 8 – Marché de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie » - Avenant au lot n°2 - Autorisation de signature

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie » passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 et 2) de 471 895,74 € HT, soit 566 274,89 € TTC, il y a lieu de signer u avenants afin de prendre en compte des travaux en moins-value/ plus-value.

Il est donc proposé d'adopter cet avenant comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
2 - Construction modulaire	COUGNAUD 85035 LA ROCHE SUR YON Cedex	426 378,74 €	+ 1 988,77	428 367,51	514 041,01
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°1 : + 0,47 %</b>					
<b>Objet de l'avenant n°1 :</b> - Habillage et protection de la tuyauterie et du ballon d'eau chaude pour la sécurité des enfants. - Remplacement de l'alimentation mono en triphasé.					

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 30 janvier 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie »,

Vu le marché de travaux pour le lot n°2 « Construction modulaire »,

Vu le Budget Principal 2018,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant au lot n°2 « Construction modulaire » au marché de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie »,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

**VOTE :**

**OUI : 27**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## 9 – Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel - Avenants aux lots n°4, 5, 6, 8 et 12 - Autorisation de signature

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel, passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 à 15) de 1 835 208,67 € HT, soit 2 202 250,40 € TTC, il y a lieu de signer des avenants afin de prendre en compte des travaux en moins-value et plus-value.

Il est donc proposé d'adopter ces avenants comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montant avenants n°1 à 4 € HT	Avenant n°5 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
4 - Couverture - bardage	SMAC 85000 LA ROCHE /YON	217 049,68	+ 8 337,82	+ 4 213,10	229 600,60	275 520,72
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°5 : + 1,94% soit un cumul pour les avenants n°1 à 5 de : + 5,78%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°5 :</b> - Reprise étanchéité bitume par monocouche suite à dégât des eaux.						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montant avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
5 - Menuiseries extérieures	LEB 85200 MENUISERIES FONTENAY LE COMTE	92 251,92	- 3 905,29	4 903,19	83 443,44	100 132,13
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°2 : - 5,55% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de - 9,55%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°2 :</b> - Adaptations du marché en fin de chantier.						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montants avenants n°1 à 3 € HT	Avenant n°4 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
6 - Menuiseries intérieures - Gradin	MCPA 85190 AIZENAY	204 638,42	- 2 052,58	182,92	202 768,76	243 322,51
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°4 : + 0,09% soit un cumul pour les avenants n°1 à 4 de - 0,91%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°4 :</b> - Encoffrement eau pluviale et habillage bois salle d'administration.						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montant avenants n°1 et 2 € HT	Avenant n°3 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
8 - Cloisons sèches	LILIAN 85190 AIZENAY	125 000,00	+ 3 863,11	+ 587,29	129 450,40	155 340,48
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°3 : + 0,47% soit un cumul pour les avenants n°1 à 3 de + 3,56%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°3 : Fermeture dans le dégagement des sanitaires suite à la demande de la commission de sécurité</b>						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montants avenants n°1 à 4 € HT	Avenant n°5 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
12 - Électricité	TURQUAND 85170 LE POIRÉ SUR VIE	228 433,37	+ 6 664,80	+ 6 601,56	241 699,73	290 039,68
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°5 : +2,89% soit un cumul pour les avenants n°1 à 5 de : + 5,81%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°5 :</b> - Prestations complémentaires dans la salle d'animation. - Alimentation en câble des totems. - Alimentation pour le meuble accueil-billetterie électronique.						

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

Vu les marchés de travaux pour les lots n°4 « Couverture - bardage », 5 « Menuiseries extérieures », 6 « Menuiseries intérieures - Gradin », 8 « Cloisons sèches » et 12 « Électricité ».

Vu les délibérations du 28 juin 2017, 11 juillet 2017, 24 octobre 2017, 19 décembre 2017, 30 janvier 2018, 27 mars 2018, 22 mai 2018 et 10 juillet 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les avenants.

Vu le Budget Principal 2018,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les avenants aux lots n° 4 « Couverture - bardage », 5 « Menuiseries extérieures », 6 « Menuiseries intérieures - Gradin », 8 « Cloisons sèches » et 12 « Électricité », au marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les dits avenants ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

**VOTE :**                      **OUI : 27**                      **NON : 0**                      **ABSTENTION : 0**

### Service Marchés Publics

## **10 – Marché de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale - Avenant au lot n°5 - Autorisation de signature**

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale, passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 à 7) de 438 601,68 € HT, soit 526 322,02 € TTC, il y a lieu de signer un avenant afin de prendre en compte des travaux en moins-value.

Il est donc proposé d'adopter cet avenant comme suit :

<b>N° LOT ET INTITULE</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant du marché initial € HT</b>	<b>Avenant n°1 € HT</b>	<b>Avenant n°2 € HT</b>	<b>Nouveau montant du marché € HT</b>	<b>Montant marché € TTC</b>
5 - Équipement cinéma	CINE SERVICE 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	134 658,00	+ 180,00	+ 629,00	135 467,00	162 560,40
<b>% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 0,47% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de : + 0,60%</b>						
<b>Objet de l'avenant n°2 :</b> - Pose boîtier SPK en fond de cage de scène de la grande salle.						

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 30 janvier 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale,

Vu la délibération en date du 22 mai 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°3,

Vu la délibération en date du 19 juin 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 pour les lots n°1, 5 et 6.

Vu la délibération en date du 10 juillet 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour le lot n°4,

Vu le marché de travaux pour le lot n°5 « Équipement cinéma »,

Vu le Budget Principal 2018,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant au lot n°5 « Équipement cinéma » au marché de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

**VOTE :                      OUI : 27                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

### **Service Ressources Humaines**

## **11 - Délibération cadre pour le recrutement de 5 agents non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer 5 emplois non permanents compte tenu des besoins occasionnels pour assurer le bon fonctionnement et la continuité des services.

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois
- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement d'agents contractuels de droit public est autorisé pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

**OU**

- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

L'agent devra justifier d'un diplôme en lien avec les missions ou d'une expérience professionnelle de 6 mois dans le secteur recherché.

La rémunération sera déterminée au 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emploi concerné.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 22 novembre 2016 est applicable.

Les contrats ne seront conclus qu'en cas de réelle nécessité et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1 ;

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu les crédits budgétaires ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire du 22 novembre 2016 ;

Considérant la nécessité de créer 5 emplois non permanents compte tenu des besoins occasionnels pour assurer le bon fonctionnement et la continuité des services ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Madame Laëtitia DAVIET demande à ce que soient précisés les motifs de recrutement et la nature des recrutements envisagés.

Monsieur Jean-François MIGNET, Directeur Général des Services, précise que ces emplois pourront être envisagés dans plusieurs situations :

- Dans l'attente de recrutements suite à des départs de titulaires
- Lors de besoins saisonniers (espaces verts, manifestations...)
- Lors d'accroissements temporaires d'activités et ce, dans tous les services de la Commune.

Monsieur Joël BLANCHARD s'interroge sur la légalité de cette convention cadre.

Monsieur Jean-François MIGNET répond que ce type de délibération est pris par d'autres collectivités, le cadre réglementaire étant précisé dans le projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Monsieur le Maire à signer les contrats de travail pour le recrutement de **5** agents non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité par année civile.

- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**VOTE :**

**OUI : 22**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 5**

## **12 - Modification du tableau des effectifs - filière animation – création de 2 postes d'adjoint d'animation (Service enfance-jeunesse/ site Antenne jeunesse)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé d'intégrer dans les effectifs communaux les agents mis à disposition par un partenaire extérieur au sein de l'Antenne jeunesse. Il convient ainsi de créer deux postes d'adjoint d'animation.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes d'adjoint d'animation (catégorie C – Filière animation) à temps complet, soit 35 heures hebdomadaire, au sein du service enfance – jeunesse pour le site de l'Antenne jeunesse.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des effectifs en créant deux postes d'adjoint d'animation à temps complet, à 35 heures hebdomadaire.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 12 au titre de l'année 2017.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 27**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

Séance levée à 21h20

À Aizenay,  
Le secrétaire de séance,  
Julie PERRAUDEAU

**LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 03/07/2018 AU 10/09/2018**  
**en application des articles L 2122-22 et 23**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales**

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL  
MUNICIPAL PAR DÉLIBÉRATION DU 07/09/2017

<b>NUMÉRO DÉCISION</b>	<b>OBJET DE LA DÉCISION</b>
2018-134	Chlorure ferrique pour station épuration - PRODUITS CHIMIQUE DE LOOS pour un montant de 4 176 € HT soit 5 011,20 € TTC
2018-135	Fourniture et pose d'un meuble accueil - billetterie pour le Pôle culturel - MCPA pour un montant de 17 230,72 € HT soit 20 676,86 € TTC
2018-136	Convention d'occupation précaire - Entreprise "ANDRY ROUSSEAU SERVICES"
2018-137	Attribution MP2018PA07 - Travaux d'aménagement d'un tourne à gauche Route des Sables (RD 978) - POISSONNET TP pour un montant de 82 608,57 € HT soit 99 130,29 € TTC
2018-138	Attribution MP2018PA06 - Prestations de surveillance et d'entretien des installations du service public d'assainissement collectif - SAUR pour un montant forfaitaire annuel de 1 315,00 € HT et des interventions à la demande d'un montant maxi de 30 000 € HT/an (marché d'une durée de 1 an reconductible 2 fois soit maxi 3 ans)
2018-139	Mission de conseil en finances locales - JMS CONSULTANTS pour un montant de 4 916,39 € HT soit 5 899,67 € TTC
2018-140	Études préopérationnelles d'aménagement sur le périmètre de la ZAD Nord/Nord Est - Études opérationnelles d'une 1ère tranche - Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV) pour un montant de 19 775 € HT soit 23 730 € TTC
2018-141	Portant renonciation exercice DPU parcelle AP 127
2018-142	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 299 AN 264
2018-143	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 183 BC 184
2018-144	Portant renonciation exercice DPU parcelle AK 181p
2018-145	Portant renonciation exercice DPU parcelle AP 152
2018-146	Portant renonciation exercice DPU parcelle YR 86
2018-147	Portant renonciation exercice DPU parcelle AS 130 AS 175
2018-148	Portant renonciation exercice DPU parcelle AH 142
2018-149	Vérification initiale des installations électriques Pole culturel - SOCOTEC - pour un montant de 1 450 € HT soit 1 740 € TTC
2018-150	Portant renonciation exercice DPU parcelle BL 38 et 39
2018-151	Portant renonciation exercice DPU parcelle AX 93 AX 33
2018-152	Portant renonciation exercice DPU parcelle BD 24